

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier TARGIT, premier adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT  
Mme Aline OSTROWSKI  
M. Florent BORDET  
Mme Valérie DESFORGES  
M. Marc ALBERGE  
M. Denis HERMANT  
M Guillaume HENON  
Mme Astrid DEBUYSSCHER  
M. Gérald ANSART  
Mme Nathalie DELOUBRIERE

Et Mme Valérie NIVELLE-BATAILLE, secrétaire générale

Etaient absents excusés :

Mme Anne Sophie DOMONT (pouvoir à Didier TARGIT)  
M. François LEFEBVRE (pouvoir à Aline OSTROWSKI)  
M. Joël L'HERMITE (pouvoir à Valérie DESFORGES)  
Mme Ambre FOULON (pouvoir à Marc ALBERGE)

Etait absente :

Mme Mélina LEGAGNEUR

L'ordre du jour est le suivant :

Ajout d'un point à l'ordre du jour : vente d'une parcelle de 17 m2

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du CM du 06 février 2023
3. Organisation du temps scolaire
4. Choix du nouveau système de restauration scolaire.
5. Critères d'acceptation de dérogations scolaires
6. Demande de subvention Région
7. Demande de subvention Département
8. Création de poste suite avancement de grade
9. Adhésion AIRVB
10. Tarif de location de bureau
11. Travaux investissement voirie 2023 CCNTP-participation communale
12. Questions diverses

1. **L'assemblée désigne Mme Valérie Desforges pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**
2. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2023 par 14 voix pour**
3. **Organisation du temps scolaire : demande de renouvellement pour le maintien du rythme scolaire à 4 jours**

Pour rappel, l'article D521-12 du code de l'éducation précise dans son paragraphe 3, alinéa 2 que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'Education nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure. »

Après avis du conseil d'école réuni le 14 .03 2023 qui a émis un avis favorable à cette organisation du temps scolaire sur 4 jours et souhaite la reconduction, cette demande de renouvellement est approuvée par le conseil municipal par 14 voix pour.

#### **4. Choix du nouveau système de restauration scolaire :**

3 propositions existent pour remplacer le système actuel suite au départ de la cuisinière du restaurant scolaire en septembre 2023:

- embauche d'un cuisinier
- repas livrés en liaison chaude
- repas livrés en liaison froide

La commission vie scolaire a voté à l'unanimité pour le choix d'une restauration en liaison chaude (après étude d'un tableau comparatif liaison froide /chaude, établi sur plusieurs points : qualité gustative, matériel, personnel, conditionnement et coût.)

Les parents d'élèves élus et les maires des communes rattachées suivent à l'unanimité l'avis de cette commission.

Approbation par le conseil municipal par 14 voix pour : l'appel d'offres sera déposé courant avril.

Précision est faite que ce système est choisi pour une durée de trois ans avec possibilité de changement de système de restauration si ce choix ne convient plus (anticipation de ce changement possible dans le projet de la future cantine)

#### **5. Critères d'acceptation de dérogations scolaires :**

Propositions de cas où elles pourraient être acceptées

-Si les parents exercent une activité professionnelle à Villers- Bocage en tant que commerçants, artisans ou professions libérales. (L'un des parents paie des impôts à la commune de Villers-Bocage)

-Si un frère ou une sœur est déjà inscrit à l'école de Villers-Bocage et que les parents ont déménagé depuis.

Des dérogations EXCEPTIONNELLES seront possibles sur avis de la commission et au regard des effectifs scolaires.

Approbation du conseil municipal par 14 voix pour.

#### **6. Demande de subvention Région :**

Approbation du conseil par 14 voix pour : demande de subvention sur 500 000 € pour l'ancien CMS destiné à un espace de bureaux partagés.

**7. Demande de subvention Département :** ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

**8. Création de poste suite avancement de grade :** Proposition du centre de gestion qui sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

## **9. Adhésion AIRVB :**

L'idée serait d'y adhérer pour un an (Echanges autour de divers points : nouvelles obligations, montages de dossiers de financement, subventions, fournisseurs, organismes de prêts, assurances, spectacles de fin d'année, ...).

Le coût serait de 435 € par an

Vote du conseil : 2 Contre / 6 Abstentions / 6 Pour

## **10. Tarif de location de bureau**

De nombreuses demandes sont déposées afin de louer un espace de travail à Villers-Bocage. (Demandes de location ponctuelle et /ou mensuelle)

Tarif proposé pour la location d'un bureau d'environ 10 m<sup>2</sup> : 35 € la ½ journée/ 70 € la journée

Approbation du conseil municipal par 14 voix pour

## **11. Travaux investissement voirie 2023 CCNTP-participation communale**

Travaux rue de la Chapelle à réaliser

Coût de 155 000 HT, participation de 30 % de la commune (47 390 €), Reste à charge de la CCTNP

Approbation du conseil municipal par 14 voix pour

## **12. Vente d'une parcelle de 17 m<sup>2</sup> située rue des Airelles**

Proposition de vente d'une bande de 17 m<sup>2</sup> à de la parcelle N° AD 119-AD 120, au prix de 3 € le M<sup>2</sup>

Approbation du conseil municipal par 14 voix pour

## **13. Questions diverses :**

- Information donnée sur les marquages manquants : ils seront prochainement réalisés rue Neuve et rue du Plein Soleil et rue du Château d'eau.
- Route de Rainneville : Chaucidou en bonne voie : la chaussée a été restructurée sur 70 de profondeur. En avril enrobé et marquages réalisés.
- Réalisation des jardinières de printemps par le Petit Jardin de Rainneville.
- Fibre : L'état des lieux des communes est fait. Le déploiement de la fibre est en cours.
  - fin juillet 2023, pré- installation terminée.
  - vérification des débits pendant 3 mois.
  - de septembre à décembre, accès internet aux différents fournisseurs
  - raccordement prévu 2<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Problème du ramassage des déchets verts : attente d'une réponse de l'ESAT Les Alençons
- Extension Zone Commerciale. Nous devons programmer une réunion avec les futurs acquéreurs et Market pour finaliser les projets de développement.
- Entretien réseau eaux pluviales. (8011 € pour l'entretien du réseau complet)

Clôture de la séance à 21 H 58.